

**Séance du 05 SEPTEMBRE 2019**

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**05-09-2019-14**

Date de convocation le 28/08/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Présents : 11  
Procuration : 1  
Votants : 12

Le cinq septembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, et LETARGUA.

**Procuration** : M. SALEFRANQUE Pascal donne pouvoir à Mme LOQUET Patricia.

**Secrétaire de séance élue** : Mme ETCHART Véronique

**OBJET : BOULODROME CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE AVEC LE SDEPA**

Le Maire expose que dans le cadre de la réalisation du boulo<sup>dro</sup>me, la commune a fait la demande d'un branchement et d'une extension du réseau électricité.

Le SDEPA sollicite la commune pour obtenir une servitude de passage pour les canalisations sur les parcelles BA 91 et BH 78.

Considérant que notre commune de Mont a demandé cette extension et ce branchement, pour laisser libre choix de raccordement que cette servitude est obligatoire pour la desserte,

Considérant l'intérêt de ces travaux, après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude de passage de la canalisation de SDEPA sur les parcelles BA 91 et BH78.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,

Jacques CLAVÉ

